



Calcul du salaire de référence

Par Germanicus

Bonjour,

Je travaille à plein temps depuis 33 ans dans le même centre (ESAT) comme moniteur .

-de 26 novembre 2016 au 15 janvier 2018 j'ai été mis en mi-temps thérapeutique.

-Actuellement je suis en arrêt de travail jusqu'au 15 avril.

Je vais être licencié pour inaptitude (non professionnelle)

Je voudrais savoir sur quelle base va être calculé mon salaire de référence ?

(mon mi-temps thérapeutique ne va t'il pas me pénaliser)

je vous remercie d'avance pour vos réponses

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50